

**DÉCISION DP 2017-01**  
**RELATIVE À LA NOMINATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE AU SEIN DU HAUT  
CONSEIL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Le président du Collège du Haut conseil du commissariat aux comptes ;

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis ;
- Vu l'article R. 821-1 du code de commerce ;
- Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;
- Vu le règlement intérieur adopté par le Haut conseil du commissariat aux comptes et notamment son article 34.2.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Monsieur Laurent BERLIOZ est nommé référent déontologue au sein du H3C à compter du 25 août 2017 pour une durée d'un an renouvelable.

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site internet du Haut Conseil

À Paris, le 30 août 2017

**Christine GUÉGUEN**  
Président